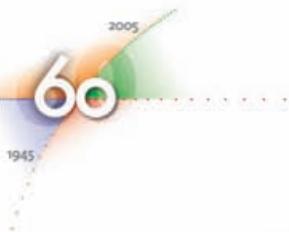




Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Secteur des relations extérieures
et de la coopération (ERC)



Comités et organes élus par la Conférence générale (33C)

Edition 2006



Comités et organes élus par la Conférence générale (33C)

Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)
UNESCO – Paris, 2006
ERC-2006/WS/2

Ceci n'est pas un document officiel.
Edité et publié en 2006 par l'Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture,
Secteur des relations extérieures et de la coopération.
Imprimé dans les ateliers de l'UNESCO.
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP
CLD/27547

Table des matières

Préface	5
Conseil exécutif	7
Comité juridique	9
Comité du Sièg.....	12
Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre Etats parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement	14
Conseil du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	17
Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (IFAP).....	22
Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB).....	26
Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI).....	30
Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leurs pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC)	34
Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire.....	38
Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC).....	40
Conseil intergouvernemental du programme "Gestion des transformations sociales" (MOST)	44
Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB).....	49

Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS).....	53
Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	57

Préface

La Conférence générale est appelée, à chaque session ordinaire, à élire des Etats membres pour siéger au Conseil exécutif ou dans les différents comités, commissions et autres organes subsidiaires, conformément à leurs Règlement intérieur ou statuts respectifs.

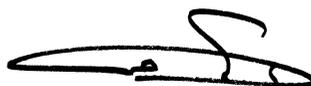
Le Conseil exécutif, élu par la Conférence générale, est un des trois organes constitutionnels de l'UNESCO. Le Conseil exécutif étudie le programme de travail de l'Organisation ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes, assurant l'exécution efficace et rationnelle du programme par le Directeur général.

La Conférence générale élit également les comités et conseils associés au programme de l'UNESCO. Ces organes permettent aux Etats membres de participer activement à la mise en œuvre des ses programmes et activités, assurant la visibilité de l'Organisation et témoignant de sa vitalité.

La présente publication a pour objectif de présenter le rôle et la composition actuelle de ces organes élus par la 33ème session de la Conférence générale en 2005, de mieux les faire connaître à nos partenaires et de mettre à la disposition des Etats membres un instrument d'information utile à la préparation des élections pour le renouvellement de la composition des ces organes intergouvernementaux.

Ces informations sur leur composition et statuts peuvent être également consultées sur le site web de l'UNESCO (<http://www.unesco.org/Conférence générale/Elections et Conseil exécutif>) et le site Intranet de ERC (<http://ercintranet.unesco.org/erc/fr/oicc/>).

Ahmed Sayyad
Sous-Directeur général
pour les relations extérieures et la coopération



Comités et organes élus par la Conférence générale

Conseil exécutif

Le **Conseil exécutif** est élu par la Conférence générale et est un des trois organes constitutionnels de l'UNESCO. Il se compose de 58 Etats membres dont le mandat est de quatre ans et qui sont renouvelés par moitié tous les deux ans (29 membres à élire lors de chaque Conférence générale). Chaque Etat membre désigne un représentant et peut également désigner des suppléants. Le Conseil exécutif étudie le programme de travail de l'Organisation ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes. Il assure l'exécution efficace et rationnelle du programme par le Directeur général.

Président du Conseil exécutif : **M. ZHANG Xinsheng (Chine)**

Liste des Etats membres (58) et de leur mandat ¹

Etats membres	Expiration du Mandat
Afghanistan	2007
Afrique du Sud	2009
Algérie	2009
Azerbaïdjan	2009
Bahamas	2009
Bahreïn	2007
Bangladesh	2007
Bénin	2009
Brésil	2009
Cambodge	2007
Cameroun	2007
Canada	2007
Cap-Vert	2007
Chine	2009
Colombie	2009
Congo	2007
Égypte	2009
Equateur	2007
Etats-unis d'Amérique	2007
Éthiopie	2009

¹ Les noms de représentants des Etats membres élus sont disponibles sur le site web de l'UNESCO (Conseil exécutif : <http://www.unesco.org/exboard/fr/members.shtml>)

Comités et organes élus par la Conférence générale

Fédération de Russie	2007
Fidji	2009
France	2007
Ghana	2007
Guatemala	2007
Hongrie	2007
Inde	2009
Indonésie	2007
Italie	2007
Japon	2009
Liban	2009
Lituanie	2009
Luxembourg	2009
Mali	2007
Maroc	2007
Maurice	2007
Mexique	2009
Namibie	2007
Népal	2009
Nigeria	2009
Norvège	2009
Ouganda	2009
Pakistan	2007
Portugal	2009
République démocratique du Congo	2009
République tchèque	2007
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
Saint-Kitts-et-Nevis	2009
Saint-Vincent-et-Grenadines	2009
Serbie-et-Monténégro	2009
Slovénie	2007
Sri Lanka	2007
Suisse	2007
Thaïlande	2009
Togo	2009
Uruguay	2007
Venezuela (République bolivarienne du)	2007
Yémen	2007

Comités et organes élus par la Conférence générale

Comité juridique

Origine	<p>Par sa résolution 42.4 qu'elle a adoptée à sa 7e session, en 1952, la Conférence générale a décidé de transformer le Comité du Règlement en un Comité juridique, de caractère plus technique, qui puisse être appelé à donner des avis sur toute question d'ordre juridique qui lui serait déferée par la Conférence générale ou l'un de ses organes. Le Comité juridique est régi par les articles 36, 37, 38, du Règlement intérieur de la Conférence générale.</p>
Fonctions	<p>Le Comité examine les projets d'amendement de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur de la Conférence générale; les points de l'ordre du jour qui lui sont renvoyés par la Conférence générale; les recours soumis par les auteurs de projets de résolution qui ont été jugés irrecevables en vertu de l'article 80 du Règlement intérieur de la Conférence générale; les questions juridiques qui lui sont soumises par la Conférence générale ou par l'un de ses organes; les rapports relatifs à toute convention internationale ou recommandation transmis par la Conférence générale. Il adresse ses rapports soit directement à la Conférence générale, soit à l'organe qui l'a saisi ou que la Conférence générale a désigné.</p> <p><i>(Extraits de l'article 37 du Règlement intérieur de la Conférence générale)</i></p> <p>Le Comité peut être consulté sur toute question touchant à l'interprétation de l'Acte constitutif et des Règlements.</p> <p><i>(Extraits de l'article 38 du Règlement intérieur de la Conférence générale)</i></p>
Composition	<p>Comité composé de 24 membres élus lors de la session précédente et renouvelés en totalité (24 membres à élire) tous les deux ans (lors de chaque Conférence générale).</p> <p>La 32C/Résolution 78 a porté le nombre des membres de 21 à 24, ce changement étant intervenu dès la 33e session de la Conférence générale.</p> <p>A sa 33e session, la Conférence générale a élu les Etats</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<p>suivants qui siégeront dès l'ouverture de la 34e session jusqu'à l'ouverture de la 35e session:</p> <p>Algérie, Argentine, Danemark, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Guatemala, Guinée équatoriale, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Japon, Liban, Niger, Ouzbékistan, République de Corée, République de Moldova, Sainte-Lucie, Soudan, Suisse, Ukraine.</p> <p>Le Comité élit son président.</p>
<p>Composition</p>	<p align="center">COMPOSITION ACTUELLE DU COMITE JURIDIQUE</p> <p align="center">24 membres, du début de la 34e session (2007) jusqu'au début de la 35e session (2009)</p> <p>GROUPE I</p> <p>Danemark France Italie Suisse Etats-Unis d'Amérique</p> <p>GROUPE II</p> <p>République de Moldova Ukraine Ouzbékistan</p> <p>GROUPE III</p> <p>Argentine Equateur Guatemala Jamaïque Sainte-Lucie</p> <p>GROUPE IV</p> <p>Inde Iran (République islamique d') Japon République de Corée</p> <p>GROUPE V</p> <p>Algérie Egypte</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale

	Ghana Guinée équatoriale Liban Niger Soudan
Réunions prévues pendant le biennium	Le Comité constitué pour une session se réunit chaque fois que nécessaire avant l'ouverture de la session ordinaire suivante de la Conférence générale sur convocation du Président de cette dernière agissant de sa propre initiative ou sur demande du Conseil exécutif. <i>(Article 36 du Règlement intérieur de la Conférence générale)</i>

Comités et organes élus par la Conférence générale

Comité du Siège

Origine	<p>Par sa résolution 4 C/Rés. 29.1, adoptée en 1949, la Conférence générale a institué un Comité du Siège. <i>Le Comité du Siège est régi par les articles 39 et 40 du Règlement intérieur de la Conférence générale, tels qu'amendés par la résolution 31 C/Rés.65, adoptée par la Conférence générale à sa 31e session, en 2001.</i></p>												
Fonctions	<p>Formuler et coordonner avec le Directeur général la politique de gestion du Siège et lui donner à cet égard toutes directives et recommandations qu'il juge utiles.</p>												
Composition	<p>Comité composé de 24 membres élus pour 4 ans et renouvelés par moitié tous les deux ans (12 membres à élire lors de chaque Conférence générale).</p> <p>A sa 32e session, la Conférence générale a élu les Etats membres suivants :</p> <p>Colombie*, Congo*, France*, Kenya*, Madagascar*, Oman*, Panama*, Philippines*, Roumanie*, Thaïlande*, Ukraine*, Uruguay*.</p> <p>A sa 33e session, la Conférence générale a élu les Etats membres suivants :</p> <p>Australie, Bangladesh, Cameroun, Ghana, Espagne, Liban, Pays-Bas, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Suède, Zimbabwe.</p> <p>Le mandat des Etats signalés par un astérisque viendra à expiration à la fin de la 34e session, les autres membres siégeront jusqu'à la fin de la 35e session.</p>												
Répartition géographique	<table><tr><td>Groupe I</td><td>4 sièges</td></tr><tr><td>Groupe II</td><td>2 sièges</td></tr><tr><td>Groupe III</td><td>4 sièges</td></tr><tr><td>Groupe IV</td><td>5 sièges</td></tr><tr><td>Groupe V</td><td>9 sièges</td></tr><tr><td>Total</td><td>24 sièges</td></tr></table>	Groupe I	4 sièges	Groupe II	2 sièges	Groupe III	4 sièges	Groupe IV	5 sièges	Groupe V	9 sièges	Total	24 sièges
Groupe I	4 sièges												
Groupe II	2 sièges												
Groupe III	4 sièges												
Groupe IV	5 sièges												
Groupe V	9 sièges												
Total	24 sièges												

Comités et organes élus par la Conférence générale

Bureau	<p>Le Comité a élu le Bureau actuel en novembre 2005.</p> <p>Président : S. E. Mme Raychelle Awuor OMAMO, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Kenya en France, Délégué permanent (Kenya)</p> <p>2 Vice-présidents; 1 rapporteur; 2 membres</p>
Réunions prévues pendant le biennium	<p>Le Comité se réunit chaque fois que nécessaire pour traiter des questions relatives au Siège soumises par le Directeur général ou par l'un des membres du Comité.</p>
Secteur/Division responsable	<p>Secteur de l'administration</p> <p>Division du Siège</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale

Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre Etats parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement

Origine	<p>A sa 12e session, le 10 décembre 1962, la Conférence générale a adopté un Protocole instituant une Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre Etats parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.</p> <p>Aux termes de l'article premier de ce Protocole, il est institué, auprès de l'UNESCO, une Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution amiable des différends nés entre Etats parties à la Convention et portant sur l'application ou l'interprétation de ladite Convention.</p> <p>Le Protocole étant entré en vigueur le 24 octobre 1968, la Conférence générale, à sa 16e session, a, le 6 novembre 1970, élu les 11 membres de la Commission en vertu de l'article 2 du Protocole.</p>
Fonctions	<p>La Commission de conciliation et de bons offices est chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre Etats parties à la Convention concernant l'application ou l'interprétation de cette Convention.</p>
Composition	<p>Aux termes de l'article 2 du Protocole, les membres de la Commission doivent être des personnalités connues pour leur haute moralité et leur impartialité. Ils siègent à titre individuel. En procédant aux élections des membres de la Commission, la Conférence générale s'efforcera d'y faire figurer des personnalités compétentes dans le domaine de l'enseignement, ainsi que des personnalités ayant une expérience judiciaire ou juridique, en particulier de caractère international.</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<p>Elle tiendra compte également d'une répartition géographique équitable et de la représentation des diverses formes de civilisation, ainsi que des principaux systèmes juridiques.</p> <p>L'article 4, paragraphe 1, du Protocole, stipule que la Commission ne peut comprendre plus d'un ressortissant d'un même Etat.</p> <p>L'article 3 du Protocole prévoit, à son paragraphe 1, que les membres de la Commission sont élus sur une liste de personnes présentées à cet effet par les Etats parties au Protocole, après consultation de leurs commissions nationales pour l'UNESCO. Chaque Etat partie doit présenter quatre personnes au plus qui doivent être des ressortissants d'Etats parties au Protocole.</p> <p>A sa 33e session, la Conférence générale a élu les membres suivants de la Commission :</p> <p>Mme Iman El Kaffas (Egypte) M. Munther W. Masri (Jordanie)</p>																						
<p>Liste des Etats parties au protocole</p>	<p>Liste des Etats parties au protocole instituant une commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre Etats parties à la convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">Afrique du Sud</td> <td style="width: 50%;">Italie</td> </tr> <tr> <td>Allemagne</td> <td>Jamahiriya arabe libyenne</td> </tr> <tr> <td>Argentine</td> <td>Jordanie</td> </tr> <tr> <td>Australie</td> <td>Madagascar</td> </tr> <tr> <td>Brunéi Darussalam</td> <td>Malte</td> </tr> <tr> <td>Chypre</td> <td>Maroc</td> </tr> <tr> <td>Costa Rica</td> <td>Niger</td> </tr> <tr> <td>Côte d'Ivoire</td> <td>Norvège</td> </tr> <tr> <td>Danemark</td> <td>Ouganda</td> </tr> <tr> <td>Dominique</td> <td>Panama</td> </tr> <tr> <td>Egypte</td> <td>Pays-Bas</td> </tr> </table>	Afrique du Sud	Italie	Allemagne	Jamahiriya arabe libyenne	Argentine	Jordanie	Australie	Madagascar	Brunéi Darussalam	Malte	Chypre	Maroc	Costa Rica	Niger	Côte d'Ivoire	Norvège	Danemark	Ouganda	Dominique	Panama	Egypte	Pays-Bas
Afrique du Sud	Italie																						
Allemagne	Jamahiriya arabe libyenne																						
Argentine	Jordanie																						
Australie	Madagascar																						
Brunéi Darussalam	Malte																						
Chypre	Maroc																						
Costa Rica	Niger																						
Côte d'Ivoire	Norvège																						
Danemark	Ouganda																						
Dominique	Panama																						
Egypte	Pays-Bas																						

Comités et organes élus par la Conférence générale

	Espagne	Philippines
	France	Portugal
	Guatemala	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	Iles Salomon	Saint-Vincent-et-Grenadines
	Israël	Sénégal

Comités et organes élus par la Conférence générale

Conseil du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Conseil du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)</p>
Origine	<p>Le Bureau international d'éducation a été fondé à Genève en 1925 en tant qu'organisation privée. En 1929, il a ouvert sa composition aux gouvernements et est ainsi devenu la première organisation intergouvernementale dans le domaine de l'éducation. En 1969 le BIE est devenu une partie intégrante de l'UNESCO, tout en conservant une large autonomie (15 C/Rés. 14.1 (1968)). Statuts entrés en vigueur le 1er janvier 1969, modifiés lors des 19e (19 C/Rés. 1.521), 21e (21 C/Rés. 1/13), 24e (24 C/Rés. 4.3), 25e (25 C/Rés. 1.2.1), 28e (28 C/Rés. 1.10 et 22) et 29e (29 C/Rés. 3) sessions.</p>
Mission du BIE	<p>Selon l'art. II de ses Statuts, le Bureau international d'éducation (BIE) « contribue à la conception et à la mise en œuvre du programme de l'Organisation en matière d'éducation ».</p> <p>Défini par la 30e Conférence générale comme « centre de l'UNESCO spécialisé dans le contenu de l'éducation, le BIE conduit un programme centré sur le thème « Apprendre à vivre ensemble », avec trois grands axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- contribution au renforcement des capacités pour la rénovation des contenus éducatifs, des méthodes d'enseignement/apprentissage, des structures et méthodes de gestion des programmes dans les Etats membres;- collecte, analyse et diffusion des informations, des expériences et des meilleures pratiques;

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<ul style="list-style-type: none"> - promotion de la concertation et du dialogue politique dans ces domaines, en particulier en organisant les sessions de la Conférence internationale de l'éducation. <p>Le BIE est également engagé, dans ses domaines de compétences, dans des projets transversaux : assistance technique en matière de curriculum, à la demande d'Etats membres, « clearing-house » en matière de curriculum pour la prévention du VIH/Sida, au sein du programme phare inter-agences de l'ONU. Un projet « curriculum et pauvreté » est également à l'étude.</p>
<p>Mandat du Conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir le programme et budget du BIE; - Définir les activités à entreprendre et superviser leur exécution; - Mobiliser des ressources humaines et financières; - Approuver le projet de budget annuel du Bureau; - Vérifier l'exécution du budget et les comptes; - Formuler des propositions pour la préparation et l'organisation des sessions de la Conférence internationale de l'éducation.
<p>Composition</p>	<p>Le Conseil intergouvernemental, élu par la Conférence générale, est composé de 28 Etats membres renouvelés par moitié (14 membres à élire) tous les deux ans (lors de chaque Conférence générale). Leur mandat s'exerce de la fin de la session de la Conférence générale qui les a désignés à la fin de la deuxième session ordinaire subséquente de la Conférence générale (article III des statuts).</p> <p>Etats membres élus à la 32e session de la Conférence générale pour siéger au Conseil du Bureau jusqu'à la fin de la 34e session :</p> <p>Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Inde, Japon, Koweït, Madagascar, Malaisie, Mexique, Myanmar, République démocratique populaire lao, Sénégal, Suisse, Togo, Ukraine.</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<p>Etats membres élus à la 33e session de la Conférence générale pour siéger au Conseil du Bureau dont le mandat expirera à la fin de la 35e session :</p> <p>Autriche, Bénin, Canada, Jordanie, Kenya, Lettonie, Nigéria, Pays-Bas, Panama, Portugal, République de Corée, République dominicaine, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen.</p>																														
Répartition géographique	<p><i>Telle qu'amendée par la 28 C/Rés. 22, adoptée par la Conférence générale à sa 28e session en 1995:</i></p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td style="padding: 5px;">Groupe I</td><td style="padding: 5px;">5 sièges</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">Groupe II</td><td style="padding: 5px;">4 sièges</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">Groupe III</td><td style="padding: 5px;">4 sièges</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">Groupe IV</td><td style="padding: 5px;">6 sièges</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">Groupe V</td><td style="padding: 5px;">9 sièges</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">Total</td><td style="padding: 5px;">28 sièges</td></tr> </table>	Groupe I	5 sièges	Groupe II	4 sièges	Groupe III	4 sièges	Groupe IV	6 sièges	Groupe V	9 sièges	Total	28 sièges																		
Groupe I	5 sièges																														
Groupe II	4 sièges																														
Groupe III	4 sièges																														
Groupe IV	6 sièges																														
Groupe V	9 sièges																														
Total	28 sièges																														
Composition	<p style="text-align: center;">COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION</p> <p style="text-align: center;">28 membres - Durée du mandat : 4 ans</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Membre</th> <th style="text-align: left;">Expiration du mandat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">GROUPE I (5)</td> </tr> <tr><td style="padding: 2px 5px;">Autriche</td><td style="padding: 2px 5px;">2009</td></tr> <tr><td style="padding: 2px 5px;">Canada</td><td style="padding: 2px 5px;">2009</td></tr> <tr><td style="padding: 2px 5px;">Pays-Bas</td><td style="padding: 2px 5px;">2009</td></tr> <tr><td style="padding: 2px 5px;">Portugal</td><td style="padding: 2px 5px;">2009</td></tr> <tr><td style="padding: 2px 5px;">Suisse</td><td style="padding: 2px 5px;">2007</td></tr> <tr> <td colspan="2">GROUPE II (4)</td> </tr> <tr><td style="padding: 2px 5px;">Bosnie-Herzégovine</td><td style="padding: 2px 5px;">2007</td></tr> <tr><td style="padding: 2px 5px;">Bulgarie</td><td style="padding: 2px 5px;">2007</td></tr> <tr><td style="padding: 2px 5px;">Lettonie</td><td style="padding: 2px 5px;">2009</td></tr> <tr><td style="padding: 2px 5px;">Ukraine</td><td style="padding: 2px 5px;">2007</td></tr> <tr> <td colspan="2">GROUPE III (4)</td> </tr> <tr><td style="padding: 2px 5px;">Mexique</td><td style="padding: 2px 5px;">2007</td></tr> <tr><td style="padding: 2px 5px;">Panama</td><td style="padding: 2px 5px;">2009</td></tr> </tbody> </table>	Membre	Expiration du mandat	GROUPE I (5)		Autriche	2009	Canada	2009	Pays-Bas	2009	Portugal	2009	Suisse	2007	GROUPE II (4)		Bosnie-Herzégovine	2007	Bulgarie	2007	Lettonie	2009	Ukraine	2007	GROUPE III (4)		Mexique	2007	Panama	2009
Membre	Expiration du mandat																														
GROUPE I (5)																															
Autriche	2009																														
Canada	2009																														
Pays-Bas	2009																														
Portugal	2009																														
Suisse	2007																														
GROUPE II (4)																															
Bosnie-Herzégovine	2007																														
Bulgarie	2007																														
Lettonie	2009																														
Ukraine	2007																														
GROUPE III (4)																															
Mexique	2007																														
Panama	2009																														

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<table border="1"> <tr> <td>République dominicaine</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Venezuela (République bolivarienne du)</td> <td>2009</td> </tr> </table> <p>GROUPE IV (6)</p> <table border="1"> <tr> <td>Inde</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>Japon</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>Malaisie</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>Myanmar</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>République de Corée</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>République démocratique populaire lao</td> <td>2007</td> </tr> </table> <p>GROUPE V (9)</p> <table border="1"> <tr> <td>Bénin</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Jordanie</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Kenya</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Koweït</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>Madagascar</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>Nigéria</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Sénégal</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>Togo</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>Yémen</td> <td>2009</td> </tr> </table>	République dominicaine	2009	Venezuela (République bolivarienne du)	2009	Inde	2007	Japon	2007	Malaisie	2007	Myanmar	2007	République de Corée	2009	République démocratique populaire lao	2007	Bénin	2009	Jordanie	2009	Kenya	2009	Koweït	2007	Madagascar	2007	Nigéria	2009	Sénégal	2007	Togo	2007	Yémen	2009
République dominicaine	2009																																		
Venezuela (République bolivarienne du)	2009																																		
Inde	2007																																		
Japon	2007																																		
Malaisie	2007																																		
Myanmar	2007																																		
République de Corée	2009																																		
République démocratique populaire lao	2007																																		
Bénin	2009																																		
Jordanie	2009																																		
Kenya	2009																																		
Koweït	2007																																		
Madagascar	2007																																		
Nigéria	2009																																		
Sénégal	2007																																		
Togo	2007																																		
Yémen	2009																																		
Bureau	<p>Elu pour 2 ans; mandat renouvelable une fois.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président : Mme Bhaswati Mukherjee (Inde) - Cinq Vice-présidents ressortissants des 5 autres groupes régionaux. <p>Organes subsidiaires du Conseil : Groupe administratif et Groupe de travail pour la préparation de la Conférence internationale de l'éducation. Six membres chacun, ressortissants des 6 groupes régionaux</p>																																		
Réunions prévues pendant le biennium	<p>Sessions ordinaires : au moins une fois par an (Article IV.1 des statuts).</p> <p>Réunion du Bureau du Conseil (« steering committee ») : une fois par an.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 																																		

Comités et organes élus par la Conférence générale

	Fin Juin : Bureau du Conseil - 2007 : Fin janvier : 55e session du Conseil Juin : Bureau du Conseil
Secteur/Division responsable	Secteur de l'Education
Site web	http://www.ibe.unesco.org/

Comités et organes élus par la Conférence générale

Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (IFAP)

	
Origine	<p>Sur recommandation des Conseils du PGI et du PII, la Conférence générale, par sa résolution 30 C/Rés. 36 (1999), a autorisé le Conseil exécutif à créer le Programme Information pour Tous (IFAP), issu du Programme général d'information (PGI) et du Programme intergouvernemental d'informatique (PII) (160 EX/Déc. 3.6.1) (2000). En effet, les activités des deux programmes ne correspondaient plus aux transformations qu'a connues la Société de l'information ni au travail que l'UNESCO entend accomplir dans ce domaine. A sa 162e session (2001) le Conseil exécutif a amendé les statuts de l'IFAP (162 EX/Déc.3.7.2).</p>
Mission du Programme	<ul style="list-style-type: none">- Jouer un rôle clé dans l'exécution de la mission de l'UNESCO qui consiste à contribuer à « l'éducation pour tous » et au « libre échange des idées et des connaissances » et à « multiplier les relations entre les peuples ».- Contribuer à diminuer l'écart entre les riches et les pauvres en information.- Engager toutes initiatives, commander des études, faciliter la coopération, établir analyses et rapports sur toutes questions intéressant l'accès à l'information et à la gestion de l'information.- Collaborer avec tous les secteurs de l'UNESCO en vue d'adapter les technologies de l'information et de la communication (TIC) à leurs activités.

Comités et organes élus par la Conférence générale

Mandat du Conseil	<p>Guider la planification et la mise en oeuvre de l'IFAP, étudier les propositions relatives au développement et à l'aménagement du Programme et en recommander les grandes orientations, examiner et évaluer les résultats obtenus, déterminer les domaines essentiels qui exigent un développement de la coopération internationale, promouvoir la participation des Etats membres au Programme.</p>												
Composition	<p>Conseil composé de 26 Etats membres. Mandat de 4 ans qui prend effet de la fin de la session de la Conférence générale qui les a élus à la fin de la deuxième session ordinaire suivante de la Conférence générale. Le renouvellement du Conseil se fait par moitié, 13 membres sont à élire à chaque session ordinaire de la Conférence générale.</p> <p>Etats membres élus à la 33e session de la Conférence générale, jusqu'à la fin de la 35e session : Allemagne, Canada, Chine, Congo, Egypte, Ethiopie, Hongrie, Jamaïque, Malaisie, Pologne, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan.</p>												
Répartition géographique	<p><i>Telle qu'amendée par le Conseil exécutif - 162 EX/Déc.3.7.2, qui a augmenté de 24 à 26 le nombre des membres du Conseil.</i></p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Groupe I</td> <td>5 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe II</td> <td>3 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe III</td> <td>4 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe IV</td> <td>5 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe V</td> <td>9 sièges</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>26 sièges</td> </tr> </table>	Groupe I	5 sièges	Groupe II	3 sièges	Groupe III	4 sièges	Groupe IV	5 sièges	Groupe V	9 sièges	Total	26 sièges
Groupe I	5 sièges												
Groupe II	3 sièges												
Groupe III	4 sièges												
Groupe IV	5 sièges												
Groupe V	9 sièges												
Total	26 sièges												

Comités et organes élus par la Conférence générale

Composition	COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL	
	IFAP	
	26 membres - Durée du mandat : 4 ans	
	Première élection : 31e session (2001)	
	Membre	Expiration du mandat
	GROUPE I (5)	
	Allemagne	2009
	Autriche	2007
	Belgique	2007
	Canada	2009
	France	2007
	GROUPE II (3)	
	Hongrie	2009
	Pologne	2009
	République tchèque	2009
	GROUPE III (4)	
	Jamaïque	2009
	Pérou	2007
	Uruguay	2007
	Venezuela (République bolivarienne du)	2007
	GROUPE IV (5)	
	Chine	2009
	Indonésie	2007
	Iran (République islamique d')	2007
	Malaisie	2009
	Nouvelle-Zélande	2007
GROUPE V (9)		
Angola	2007	
Cameroun	2007	
Congo	2009	
Egypte	2009	
Ethiopie	2009	
Madagascar	2007	
République-Unie de Tanzanie	2009	
Soudan	2009	
Tunisie	2007	

Comités et organes élus par la Conférence générale

Bureau	<p>Bureau élu par la 4ème session du Conseil intergouvernemental pour le programme Information pour tous qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris, France, du 20 au 22 mars 2006.</p> <p>Président: - M. Laurence Zwimpfer (Nouvelle-Zélande)</p> <p>3 Vice-présidents: - M. Dietrich Schüller (Autriche) - Mme Fay Durrant (Jamaïque) - M. Theophilus Mlaki (République-Unie de Tanzanie)</p> <p>Membres: - M. Tianhua Hong (Chine) - M. Laszlo Z. Karvalics (Hongrie) - M. Izzeldin Mohamed Osman (Soudan)</p> <p>Rapporteur: - M. Daniel Malbert (France)</p>
Réunions prévues pendant le biennium	<p>Session plénière : une fois tous les 2 ans. 4e session du Conseil : 20-22 mars 2006 10e réunion du Bureau : 23 mars 2006 11^e réunion du Bureau en 2006 12e et 13e réunions du Bureau : 2006-2007</p>
Secteur/Division responsable	<p>Secteur de la communication et de l'information Division de la Société de l'information</p>
Site web	<p>http://www.unesco.org/webworld/ifap/</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale

Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB)

	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)</p>
Origine	<p>Par sa résolution 16 C/Rés. 2.3131 (1970), la Conférence générale a décidé de lancer un programme intergouvernemental et interdisciplinaire à long terme sur « l'homme et la biosphère».</p> <p>Statuts amendés par la Conférence générale à ses 19e (19C/Rés. 2.152) (1976), 20e (20 C/Rés. 36.1) (1978), 23e (1985), 25e (1989) et 28e (28C/Rés. 22) (1995) sessions.</p>
Mission du Programme	<p>Le Programme MAB s'emploie à mettre en place au sein des sciences naturelles et des sciences sociales les moyens propres à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et à améliorer au niveau mondial la relation des individus à leur environnement. Le programme encourage les activités de recherche interdisciplinaire, de démonstration et de formation en matière de gestion des ressources naturelles. Il contribue non seulement à une meilleure compréhension de l'environnement, et notamment du changement à l'échelle planétaire, mais également à une meilleure participation de la science et des scientifiques à l'élaboration des politiques visant à une utilisation rationnelle de la diversité biologique.</p>
Mandat du Conseil	<ul style="list-style-type: none">- Guider et superviser le Programme.- Guider la mise en œuvre du Programme.- Recommander des projets scientifiques et leur assigner un ordre de priorité.- Coordonner la coopération des Etats membres dans le cadre du Programme, aider au développement de

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<p>projets nationaux et régionaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre toutes les mesures pratiques ou scientifiques appropriées nécessaires au succès de la mise en oeuvre du Programme. 												
Composition	<p>Conseil composé de 34 Etats membres. Mandat de 4 ans qui prend effet de la fin de la session ordinaire de la Conférence générale qui les a élus à la fin de la deuxième session ordinaire de la Conférence générale. La Conférence générale élit 19 Etat membres lors de ses sessions paires et 15 lors de ses sessions impaires.</p> <p>Etats membres du Conseil élus à la 32e session de la Conférence générale jusqu'à la fin de la 34e session :</p> <p>Allemagne, Arabie Saoudite, Bélarus, Danemark, Dominique, Fédération de Russie, Ghana, Italie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Nigéria, Pérou, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka.</p> <p>Etats membres du Conseil élus à la 33e session de la Conférence générale dont le mandat expirera à la fin de la 35e session :</p> <p>Autriche, Chili, Congo, Cuba, Ethiopie, Gabon, Israël, Liban, Philippines, République arabe syrienne, Roumanie, Royaume-Unie de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suède, Viet Nam.</p>												
Répartition géographique	<p><i>Telle qu'amendée par la 28 C/Rés.22, adoptée par la Conférence générale à sa 28e session en 1995</i></p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Groupe I</td> <td>7 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe II</td> <td>4 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe III</td> <td>6 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe IV</td> <td>6 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe V</td> <td>11 sièges</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>34 sièges</td> </tr> </table>	Groupe I	7 sièges	Groupe II	4 sièges	Groupe III	6 sièges	Groupe IV	6 sièges	Groupe V	11 sièges	Total	34 sièges
Groupe I	7 sièges												
Groupe II	4 sièges												
Groupe III	6 sièges												
Groupe IV	6 sièges												
Groupe V	11 sièges												
Total	34 sièges												

Comités et organes élus par la Conférence générale

Composition	Composition actuelle du Conseil MAB	
	Allemagne	2007
	Arabie Saoudite	2007
	Autriche	2009
	Bélarus	2007
	Chili	2009
	Congo	2009
	Cuba	2009
	Danemark	2007
	Dominique	2007
	Ethiopie	2009
	Fédération de Russie	2007
	Gabon	2009
	Ghana	2007
	Israël	2009
	Italie	2007
	Liban	2009
	Mexique	2007
	Mozambique	2007
	Myanmar	2007
	Nicaragua	2007
	Nigeria	2007
	Pérou	2007
	Philippines	2009
	République arabe syrienne	2009
	République de Corée	2007
	République populaire démocratique de Corée	2007
	République tchèque	2007
	République-Unie de Tanzanie	2007
	Roumanie	2009
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
	Soudan	2009
Sri Lanka	2007	
Suède	2009	
Viet Nam	2009	

Comités et organes élus par la Conférence générale

Bureau	<p>Le Bureau a été élu pour 2004-2005 pendant la réunion tenue en octobre 2004 (la prochaine élection aura lieu pendant la réunion du bureau d'octobre 2006).</p> <p>Président : M. Gonzalo Halffter Salas (Mexique)</p> <p>Vice-présidents :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Georg Grabherr (Autriche)- M. Daniel Amlalo (Ghana)- M. Chung Il Choi (République de Corée)- M. Valery Neronov (Fédération de Russie)- M. Nouri Soussi (Tunisie) <p>Le Bureau se réunit entre les sessions du Conseil.</p>
Réunions prévues pendant le biennium	<p>Le Conseil se réunit une fois tous les deux ans.</p> <p>Prochaine réunion : octobre 2006.</p>
Secteur/Division responsable	<p>Secteur des sciences exactes et naturelles</p> <p>Division des sciences écologiques</p>
Site web	<p>http://www.unesco.org/mab/</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale

Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI)

	The image shows the logos of UNESCO and the International Hydrological Programme (IHP). On the left is the UNESCO logo, featuring a classical building facade with the word 'UNESCO' below it. To the right of the UNESCO logo is the IHP logo, which consists of a stylized blue globe with a yellow sun above it. Below the logos, the text reads: 'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture' and 'Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI)'. <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI)</p>
Origine	<p>Lancé, en 1975, sur la base des recommandations de la Conférence internationale sur les résultats de la Décennie hydrologique internationale (1964-1975), le Programme hydrologique international a été créé par la résolution 18 C/Rés. 2.232 (1974).</p> <p>Statuts amendés par la Conférence générale à ses 20^e (1978), 21^e (1980), 23^e (1985), 27^e (1993) et 28^e (1995) sessions.</p>
Mission du Programme	<p>Programme intergouvernemental de coopération scientifique concernant les ressources en eau. Instrument qui permet aux Etats membres d'améliorer leur connaissance du cycle de l'eau, de mieux gérer et mettre en valeur leurs ressources en eau.</p> <p>Le PHI a aussi pour but d'améliorer les bases scientifiques et technologiques sur lesquelles peuvent se fonder des méthodes de gestion rationnelle des ressources en eau respectueuses de l'environnement.</p>
Mandat du Conseil	<ul style="list-style-type: none">- Guider, piloter la planification, la définition des priorités et superviser la mise en oeuvre du Programme;- Etudier les propositions relatives au développement et à l'aménagement de ce Programme et en préparer l'exécution;- Recommander des projets scientifiques, leur assigner un ordre de priorité;- Coordonner la coopération des Etats membres dans le cadre du Programme, aider au développement de projets nationaux;

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<p>- Prendre toutes les mesures pratiques ou scientifiques appropriées nécessaires au succès de la mise en oeuvre du Programme.</p>												
Composition	<p>Conseil composé de 36 Etats membres. Mandat de 4 ans qui prend effet de la fin de la session ordinaire de la conférence générale qui les a élus à la fin de la deuxième session ordinaire de la Conférence générale. La conférence générale élit 22 Etats membres lors de ses sessions paires et 14 lors de ses sessions impaires.</p> <p>Etats membres élus à la 32e session de la Conférence générale jusqu'à la fin de la 34e session :</p> <p>Algérie, Allemagne, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Egypte, Erythrée, Fédération de Russie, Inde, Islande, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Turquie, Yémen.</p> <p>Etats membres élus à la 33e session de la Conférence générale dont le mandat expirera à la fin de la 35e session :</p> <p>Afrique du Sud, Australie, Bénin, Costa Rica, Haïti, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Koweït, Népal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suisse.</p>												
Répartition géographique	<p><i>Telle qu'amendée par la 28 C/Rés. 22 adoptée par la Conférence générale à sa 28e session (1995):</i></p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Groupe I</td> <td style="text-align: right;">7 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe II</td> <td style="text-align: right;">4 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe III</td> <td style="text-align: right;">6 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe IV</td> <td style="text-align: right;">7 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe V</td> <td style="text-align: right;">12 sièges</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">36 sièges</td> </tr> </table>	Groupe I	7 sièges	Groupe II	4 sièges	Groupe III	6 sièges	Groupe IV	7 sièges	Groupe V	12 sièges	Total	36 sièges
Groupe I	7 sièges												
Groupe II	4 sièges												
Groupe III	6 sièges												
Groupe IV	7 sièges												
Groupe V	12 sièges												
Total	36 sièges												

Comités et organes élus par la Conférence générale

Composition	Composition actuelle du Conseil PHI	
	Afrique du Sud	2009
	Algérie	2007
	Allemagne	2007
	Australie	2009
	Bénin	2009
	Bolivie	2007
	Brésil	2007
	Bulgarie	2007
	Chili	2007
	Chine	2007
	Congo	2007
	Costa Rica	2009
	Côte d'Ivoire	2007
	Croatie	2007
	Egypte	2007
	Erythrée	2007
	Fédération de Russie	2007
	Haïti	2009
	Inde	2007
	Islande	2007
	Italie	2009
	Jamahiriya arabe libyenne	2009
	Japon	2009
	Kazakhstan	2009
	Koweït	2009
	Malaisie	2007
	Maroc	2007
	Mexique	2007
	Népal	2009
	Nigéria	2007
	Pays-Bas	2007
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
	Slovaquie	2009

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<table border="1"> <tr> <td>Suisse</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Turquie</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>Yémen</td> <td>2007</td> </tr> </table>	Suisse	2009	Turquie	2007	Yémen	2007
Suisse	2009						
Turquie	2007						
Yémen	2007						
Bureau	<p>Le Bureau a été élu pour 2005-2006 lors de la réunion tenue en septembre 2004.</p> <p>Président : M. Ognjen Bonacci (Croatie)</p> <p>Vice-présidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Siegfried Demuth (Allemagne) - M. Victor Pochat (Argentine) - M. Liu Heng (Chine) - M. Mohammad Radwan Almomani (Jordanie), en remplacement de M. Edward Atallah Elias Qunqar, désormais retiré. - M. Mohammed Hamisu Ibrahim (Nigéria) 						
Réunions prévues pendant le biennium	<p>Le Conseil se réunit une fois tous les deux ans en session plénière.</p> <p>Prochaine réunion : 2006 (17e session du Conseil PHI).</p>						
Secteur/Division responsable	Secteur des sciences exactes et naturelles						
Site web	http://www.unesco.org/water/ihp						

Comités et organes élus par la Conférence générale

Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leurs pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC)

	
Origine	Comité créé par la résolution 4/7.6/5 adoptée par la Conférence générale à sa 20e session (1978). Statuts amendés par la Conférence générale à ses 23e (23 C/Res. 32.1) (1985), 28e (28 C/Res. 22) (1995) et 33e (33 C/Res.44) (2005) sessions.
Mission et mandat du Comité	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher les voies et moyens de faciliter les négociations bilatérales pour la restitution ou le retour de biens culturels aux pays d'origine;- Promouvoir la coopération multilatérale et bilatérale à ce sujet;- Soumettre aux Etats membres concernés des propositions en vue d'une médiation ou d'une conciliation ;- Encourager les recherches et les études pour l'établissement de programmes cohérents de constitution de collections représentatives dans les pays dont le patrimoine culturel a été dispersé;- Stimuler une campagne d'information du public sur la nature, l'ampleur et la portée réelles du problème;- Guider la conception et la mise en oeuvre du programme d'activités de l'UNESCO dans ce domaine;- Encourager la création ou le renforcement des musées ou autres institutions pour la conservation des biens culturels et la formation du personnel

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<p>scientifique et technique nécessaire;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les échanges de biens culturels conformément à la Recommandation concernant l'échange international de biens culturels. 												
<p>Composition</p>	<p>Comité composé de 22 Etats membres. Mandat de 4 ans qui prend effet de la fin de la session ordinaire à la fin de la deuxième session ordinaire de la Conférence générale. La Conférence générale élit 12 Etats membres lors de ses sessions paires et 10 lors de ses sessions impaires.</p> <p>Etats membres élus à la 32e session de la Conférence générale jusqu'à la fin de la 34e session :</p> <p>Azerbaïdjan, Canada, Erythrée, Grèce, Iran (République islamique d'), Iraq, Lituanie, Mali, Mexique, Ouganda, République populaire démocratique de Corée, Suisse.</p> <p>Etats membres élus à la 33e session de la Conférence générale dont le mandat expirera à la fin de la 35e session :</p> <p>Angola, Bolivie, Chine, Colombie, Egypte, Guatemala, Hongrie, Inde, République de Corée, République-Unie de Tanzanie.</p>												
<p>Répartition géographique</p>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Groupe I</td> <td style="text-align: right;">3 sièges</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Groupe II</td> <td style="text-align: right;">3 sièges</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Groupe III</td> <td style="text-align: right;">4 sièges</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Groupe IV</td> <td style="text-align: right;">5 sièges</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Groupe V</td> <td style="text-align: right;">7 sièges</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Total</td> <td style="text-align: right;">22 sièges</td> </tr> </table>	Groupe I	3 sièges	Groupe II	3 sièges	Groupe III	4 sièges	Groupe IV	5 sièges	Groupe V	7 sièges	Total	22 sièges
Groupe I	3 sièges												
Groupe II	3 sièges												
Groupe III	4 sièges												
Groupe IV	5 sièges												
Groupe V	7 sièges												
Total	22 sièges												

Comités et organes élus par la Conférence générale

Composition	Composition actuelle du Comité	
	Angola	2009
	Azerbaïdjan	2007
	Bolivie	2009
	Canada	2007
	Chine	2009
	Colombie	2009
	Egypte	2009
	Erythrée	2007
	Grèce	2007
	Guatemala	2009
	Hongrie	2009
	Inde	2009
	Iran (République islamique d')	2007
	Iraq	2007
	Lituanie	2007
	Mali	2007
	Mexique	2007
	Ouganda	2007
	République de Corée	2009
	République populaire démocratique de Corée	2007
	République-Unie de Tanzanie	2009
	Suisse	2007
Bureau	<p>Le Bureau a été élu par la 13e session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leurs pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale qui s'est tenue au siège de l'UNESCO du 7 au 10 février 2005. Expiration du mandat: 2007.</p> <p>Président : Canada 4 Vice-présidents : Cameroun, Chine, Croatie, Mexique Rapporteur: Lituanie</p>	

Comités et organes élus par la Conférence générale

Réunions prévues pendant le biennium	14e session du Comité, printemps 2007
Secteur/Division responsable	Secteur de la culture Division du patrimoine culturel
Site web	http://www.unesco.org/culture/laws/returncommittee

Comités et organes élus par la Conférence générale

Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire

	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire</p>
Origine	Par sa résolution 21 C/4/11, la Conférence générale a approuvé à sa 21e session (1980) l'établissement du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du musée de la Nubie à Assouan et du musée de la civilisation égyptienne au Caire.
Mission du Comité	Donner des avis au Directeur général sur toutes les questions qui peuvent se poser au cours des opérations entreprises en vue de la création de ces musées, notamment préservation du caractère international de l'entreprise et la coordination des travaux; affectation des disponibilités du Fonds en dépôt créé à cet effet; activités de promotion.
Composition	Comité composé de 15 Etats membres renouvelés en totalité tous les deux ans (lors de chaque Conférence générale). Mandat d'une durée de deux ans et renouvelable jusqu'à la finalisation du projet. Ont été élus à la 33e session de la Conférence générale jusqu'à la fin de la 34e session les 14 Etats membres suivants : Belgique, Canada, Costa Rica, Egypte, Finlande, Grèce, Iran (République islamique d'), Japon, Lettonie, Pologne, République dominicaine, Sénégal, Soudan, Suisse.

Comités et organes élus par la Conférence générale

Composition	Composition actuelle du Comité Belgique Canada Costa Rica Egypte Finlande Grèce Iran (République islamique d') Japon Lettonie Pologne République dominicaine Sénégal Soudan Suisse
Bureau	Le Bureau a été élu lors de la 14e session du Comité, en mars 2004 (nouvelles élections lors de la 16e session du Comité) : Président : Dr A. Vatandoust (République islamique d'Iran) Vice-président : Dr Z. Hawass (Egypte) Rapporteur : Mme A. Zacaris (Portugal)
Réunions prévues pendant le biennium	16e session du Comité : été 2006.
Secteur/Division responsable	Secteur de la culture Division du patrimoine culturel
Site web	http://www.unesco.org/culture/heritage/html_fr/index_fr.shtml

Comités et organes élus par la Conférence générale

Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)

	
Origine	Par sa résolution 4/21, la Conférence générale à sa 21e session (1980) a décidé d'instituer un Programme international pour le développement de la communication (PIDC).
Mission du Programme	L'objectif du PIDC est de contribuer au développement durable, à la démocratie et à la bonne gouvernance en favorisant l'accès universel à l'information et à la connaissance ainsi que la diffusion de celles-ci par le renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition dans le domaine des médias électroniques et de la presse écrite (comme amendé par 32C/Res.43)
Mandat du Conseil	Le Conseil est chargé, dans le cadre des décisions de la Conférence générale relatives au Programme international pour le développement de la communication : <ul style="list-style-type: none">- de définir les orientations et de guider la conception et la mise en oeuvre du Programme;- d'approuver les priorités du Programme;- d'examiner et d'apprécier les résultats obtenus en s'appuyant sur les rapports relatifs à la mise en oeuvre et à l'évaluation des projets et de déterminer les domaines essentiels qui exigent un développement de la coopération internationale;- d'examiner les modalités par lesquelles les Etats membres pourraient participer de façon plus

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<p>efficace au Programme international pour le développement de la communication;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter un système approprié de financement du Programme afin de mobiliser les ressources nécessaires en faveur des pays qui sollicitent son assistance; - d'attribuer le Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale. <p>Le Bureau s'acquitte des fonctions que le Conseil lui assigne. Il assume l'entière responsabilité de la sélection des projets ainsi que de l'approbation et de la répartition des fonds du Compte spécial et prépare l'organisation des travaux de la session du Conseil. Le Bureau fait fonction de jury pour le choix du lauréat du Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale (tel qu'amendé par 32C/Res.43)</p>
Composition	<p>Le Conseil est composé de 39 Etats membres. Mandat de 4 ans renouvelable. La Conférence générale élit 21 Etats membres lors de ses sessions paires et 18 lors de ses sessions impaires.</p> <p>Etats membres élus à la 32e session de la Conférence générale jusqu'à la fin de la 34e session :</p> <p>Angola, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Jamaïque, Lettonie, Maroc, Nigéria, Oman, Pérou, Philippines, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Ukraine.</p> <p>Etats membres élus à la 33e session de la Conférence générale dont le mandat expirera à la fin de la 35e session :</p> <p>Afghanistan, Arabie Saoudite, Argentine, Barbade, Burkina Faso, Croatie, Fédération de Russie, Fidji, Guinée équatoriale, Haïti, Israël, Pakistan, Pays-Bas, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Uruguay.</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale

Répartition géographique	<i>Telle qu'amendée par la 28 C/Rés.22 adoptée par la Conférence générale à sa 28e session en 1995 :</i>	
	Groupe I	7 sièges
	Groupe II	5 sièges
	Groupe III	7 sièges
	Groupe IV	7 sièges
	Groupe V	13 sièges
	Total	39 sièges
Composition	Composition actuelle du Conseil PIDC	
	Afghanistan	2009
	Angola	2009
	Arabie Saoudite	2009
	Argentine	2009
	Barbade	2009
	Burkina Faso	2009
	Cameroun	2007
	Congo	2007
	Côte d'Ivoire	2007
	Croatie	2009
	Cuba	2007
	Danemark	2007
	Etats-Unis d'Amérique	2007
	Ex-République yougoslave de Macédoine	2007
	Fédération de Russie	2009
	Fidji	2009
	Finlande	2007
	France	2007
	Grèce	2007
Guinée équatoriale	2009	
Haïti	2009	
Israël	2009	
Jamaïque	2007	

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<table border="1"> <tbody> <tr><td>Maroc</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Nigéria</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Oman</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Pakistan</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Pays-Bas</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Pérou</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Philippines</td><td>2007</td></tr> <tr><td>République populaire démocratique de Corée</td><td>2009</td></tr> <tr><td>République-Unie de Tanzanie</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Sénégal</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Sri Lanka</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Thaïlande</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Tunisie</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Ukraine</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Uruguay</td><td>2009</td></tr> </tbody> </table>	Maroc	2007	Nigéria	2007	Oman	2007	Pakistan	2009	Pays-Bas	2009	Pérou	2007	Philippines	2007	République populaire démocratique de Corée	2009	République-Unie de Tanzanie	2007	Sénégal	2007	Sri Lanka	2009	Thaïlande	2009	Tunisie	2009	Ukraine	2007	Uruguay	2009
Maroc	2007																														
Nigéria	2007																														
Oman	2007																														
Pakistan	2009																														
Pays-Bas	2009																														
Pérou	2007																														
Philippines	2007																														
République populaire démocratique de Corée	2009																														
République-Unie de Tanzanie	2007																														
Sénégal	2007																														
Sri Lanka	2009																														
Thaïlande	2009																														
Tunisie	2009																														
Ukraine	2007																														
Uruguay	2009																														
Bureau	<p>Le Bureau a été élu lors de la 25^e session du Conseil qui a eu lieu du 21 au 23 mars 2006.</p> <p>Président: M. Torben Krogh (Danemark)</p> <p>3 Vice-présidents: Afghanistan, Cuba, Oman</p> <p>Rapporteur: M. Hamado Ouangraoua (Burkina Faso)</p> <p>3 autres membres: Congo, Pays-Bas, Fédération de Russie</p>																														
Réunions prévues pendant le biennium	<p>Session ordinaire du Conseil : une fois tous les deux ans. 25^e session du Conseil : 21-23 mars 2006.</p> <p>Session ordinaire du Bureau : une fois par an.</p> <p>49^e session du Bureau : 27 février – 2 mars 2006 (choix du lauréat du Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale).</p>																														
Secteur/Division responsable	Secteur de la Communication et de l'information Secrétariat du PIDC																														
Site web	http://www.unesco.org/webworld/ipdc/																														

Comités et organes élus par la Conférence générale

Conseil intergouvernemental du programme "Gestion des transformations sociales" (MOST)

Origine	<p>Par sa résolution 27 C/5.2 (1993), la Conférence générale a décidé de créer un programme international de sciences sociales intitulé « Gestion des transformations sociales » (MOST). Les Statuts ont été amendés par la 28e session de la Conférence générale (1995).</p>
Mission du Programme	<p>Programme conçu par l'UNESCO pour favoriser la recherche comparative internationale en sciences sociales. Son objectif premier est d'appuyer les recherches autonomes de grande envergure et d'en communiquer les conclusions aux décideurs. Le but à long terme de ce Programme est de contribuer à renforcer les liens entre les milieux scientifiques et les responsables politiques et de mettre en valeur la pertinence des recherches en sciences sociales pour l'élaboration des politiques. Le Programme MOST est piloté par le Conseil intergouvernemental et un Comité consultatif scientifique indépendant.</p>
Mandat du Conseil	<ul style="list-style-type: none">- Guider et superviser la planification et la mise en oeuvre du Programme MOST;- Etudier les propositions concernant l'élaboration et l'adaptation du Programme;- Définir les grands domaines de fond, formuler des recommandations concernant les grandes lignes d'action qui pourraient être adoptées;- Examiner et évaluer les activités et résultats du Programme et définir les domaines fondamentaux

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<p>exigeant une coopération internationale accrue sur la base notamment du rapport soumis par le Comité consultatif scientifique qu'il peut consulter dans l'exercice de ses fonctions.</p>												
<p>Composition</p>	<p>Conseil composé de 35 Etats membres. Mandat de 4 ans qui prend effet de la fin de la session ordinaire de la Conférence générale qui les a élus à la fin de la deuxième session ordinaire de la Conférence générale. La Conférence générale élit 18 Etats membres lors de ses sessions paires et 17 lors de ses sessions impaires.</p> <p>Etats membres élus à la 32e session de la Conférence générale jusqu'à la fin de la 34e session :</p> <p>Cameroun, Chine, Cuba, Fidji, Finlande, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Jordanie, Mali, Mexique, Mozambique, Oman, Pérou, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Sénégal.</p> <p>Etats membres élus à la 33e session de la Conférence générale dont le mandat expirera à la fin de la 35e session :</p> <p>Afghanistan, Afrique du Sud, Belgique, Congo, Costa Rica, Egypte, Ex-République yougoslave de Macédoine, Israël, Malaisie, Maroc, Ouganda, Ouzbékistan, République dominicaine, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Venezuela (République bolivarienne du).</p>												
<p>Répartition géographique</p>	<p><i>Telle qu'amendée par la 28 C/Rés.22 adoptée par la Conférence générale à sa 28e session en 1995)</i></p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Groupe I</td> <td>6 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe II</td> <td>4 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe III</td> <td>6 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe IV</td> <td>7 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe V</td> <td>12 sièges</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>35 sièges</td> </tr> </table>	Groupe I	6 sièges	Groupe II	4 sièges	Groupe III	6 sièges	Groupe IV	7 sièges	Groupe V	12 sièges	Total	35 sièges
Groupe I	6 sièges												
Groupe II	4 sièges												
Groupe III	6 sièges												
Groupe IV	7 sièges												
Groupe V	12 sièges												
Total	35 sièges												

Comités et organes élus par la Conférence générale

Composition	Composition actuelle du Conseil MOST	
	Afghanistan	2009
	Afrique du Sud	2009
	Belgique	2009
	Cameroun	2007
	Chine	2007
	Congo	2009
	Costa Rica	2009
	Cuba	2007
	Egypte	2009
	Ex-République yougoslave de Macédoine	2009
	Fidji	2007
	Finlande	2007
	Grèce	2007
	Hongrie	2007
	Iran (République islamique d')	2007
	Israël	2009
	Italie	2007
	Jordanie	2007
	Malaisie	2009
	Mali	2007
	Maroc	2009
	Mexique	2007
	Mozambique	2007
	Oman	2007
	Ouganda	2009
	Ouzbékistan	2009
	Pérou	2007
	République dominicaine	2009
	République tchèque	2007
	République-Unie de Tanzanie	2007
	Sénégal	2007
Sri Lanka	2009	
Suède	2009	
Thaïlande	2009	
Venezuela (République bolivarienne du)	2009	

Comités et organes élus par la Conférence générale

Bureau	<p>Bureau élu à la session extraordinaire de l'IGC (19 octobre 2005)</p> <p>Président : S. E. Dr Zola S. Skweyiya, Ministre du développement social (Afrique du Sud)</p> <p>Vice-présidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finlande - Prof Tuomo Melasuo, Tampere Peace Research Institute - Hongrie - Prof György Enyedi, Membre de l'Académie des Sciences hongroises - Pérou - S. E. Mme Ana Maria Romero Lozada, Ministre de la Femme et du Développement humain - Chine - Prof Huang Ping, Membre de l'Académie chinoise de sciences sociales (CASS) - Mali - S. E. M. Djibril Tangara, Ministre du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées - Jordanie - Dr Abdel-Karim Al Fayez, Université de Amman <p>Rapporteur : Malaisie - M. Harjeet Singh, Ministère de la Condition féminine, de la Famille et du Développement</p>
Comité consultatif scientifique	<p>Composé de six spécialistes en sciences sociales, un de chaque région, nommés par le Directeur général à titre personnel, pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Organe indépendant, veille au maintien des normes scientifiques élevées du Programme, décide des projets de recherche dont il assure le suivi et l'évaluation.</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale

<p>Réunions prévues pendant le biennium</p>	<p>Le Conseil se réunit une fois tous les deux ans en session plénière. Le Bureau se réunit une fois par an. Le Comité consultatif scientifique se réunit une fois par an, de préférence conjointement à la réunion du Bureau.</p> <p>2006 :</p> <p>19 février : Réunion conjointe du Bureau et du Comité consultatif scientifique (Buenos Aires) 20-24 février : Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales – IFSP (Buenos Aires, Montevideo, Rosario, Cordoba) 25 février : Réunion des représentants des comités nationaux de liaison MOST (Buenos Aires) Juin/juillet : Réunion du Forum intellectuel MOST IGC (Paris)</p> <p>2007 :</p> <p>Février/Mars : Réunion conjointe de l'IGC et du Comité consultatif scientifique Février/Mars : Réunion du Forum intellectuel IGC Février/Mars : 8e session du Conseil intergouvernemental du programme MOST</p>
<p>Secteur/Division responsable</p>	<p>Secteur des sciences sociales et humaines Division de la recherche et des politiques en sciences sociales</p>
<p>Site web</p>	<p>http://www.unesco.org/most/igc.htm (CIG de MOST) http://www.unesco.org/most/ (site web du MOST)</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale

Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)

	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)</p>
Origine	<p>En 1993, par sa résolution 27 C/Rés. 5.15, la Conférence générale a approuvé la création par le Directeur général, du Comité international de bioéthique de l'UNESCO. En 1997, par sa résolution 29 C/Rés. 16, elle a adopté la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, assortie d'une résolution pour sa mise en oeuvre (29 C/Rés. 17). A sa 154e session, en 1998, le Conseil exécutif, par sa décision 154 EX/8.4 a approuvé les statuts du Comité international de bioéthique (CIB); par l'article 11 des statuts, le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) a été institué.</p>
Mission	<p>Le Comité international de bioéthique (CIB) a les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Servir de tribune internationale pour accompagner les progrès des sciences de la vie tout en veillant au respect des principes de dignité et de liberté de la personne face aux risques de dérives de la recherche biomédicale, notamment de la génétique;- Favoriser la réflexion sur les enjeux éthiques et juridiques des recherches dans les sciences de la vie et de leurs applications;- Encourager les actions de sensibilisation de l'opinion, des milieux spécialisés et des décideurs, publics et privés, intervenant dans le domaine de la bioéthique.

Comités et organes élus par la Conférence générale

<p>Mandat</p>	<p>Conformément à l'article 11 des Statuts du CIB, le Comité intergouvernemental de bioéthique examine les avis et les recommandations du CIB, notamment ceux relatifs au suivi de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme. Il informe ensuite le CIB de son point de vue, ainsi que le Directeur général afin qu'il le transmette, avec les avis et les recommandations du CIB, aux Etats membres, au Conseil exécutif et à la Conférence générale de l'UNESCO. Le CIGB peut également formuler des propositions concernant la suite à donner aux avis et recommandations du CIB.</p>
<p>Composition</p>	<p>Comité composé de 36 Etats membres renouvelés par moitié (18 membres à élire) tous les deux ans (lors de chaque Conférence générale). Mandat de 4 ans qui prend effet de la fin de la session ordinaire de la Conférence générale qui les a élus à la fin de la deuxième session ordinaire de la Conférence générale.</p> <p>Etats Membres élus à la 32e session de la Conférence générale jusqu'à la fin de la 34e session :</p> <p>Arabie Saoudite, Canada, Chine, Costa Rica, Croatie, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Italie, Mexique, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Pakistan, République de Corée, Thaïlande, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du).</p> <p>Etats Membres élus à la 33e session de la Conférence générale dont le mandat expirera à la fin de la 35e session :</p> <p>Allemagne, Cameroun, Cuba, France, Japon, Kazakhstan, Kenya, Mauritanie, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Uruguay, Zambie.</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale

Répartition géographique	<p style="text-align: center;"><i>Telle qu'approuvée par le Conseil exécutif, en 1998, par sa décision 155EX/Déc.9.2)</i></p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>Groupe I</td><td>7 sièges</td></tr> <tr><td>Groupe II</td><td>4 sièges</td></tr> <tr><td>Groupe III</td><td>6 sièges</td></tr> <tr><td>Groupe IV</td><td>7 sièges</td></tr> <tr><td>Groupe V</td><td>12 sièges</td></tr> <tr><td>Total</td><td>36 sièges</td></tr> </table>	Groupe I	7 sièges	Groupe II	4 sièges	Groupe III	6 sièges	Groupe IV	7 sièges	Groupe V	12 sièges	Total	36 sièges																																				
Groupe I	7 sièges																																																
Groupe II	4 sièges																																																
Groupe III	6 sièges																																																
Groupe IV	7 sièges																																																
Groupe V	12 sièges																																																
Total	36 sièges																																																
Composition	<p style="text-align: center;">Composition actuelle du Comité intergouvernemental de bioéthique</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Allemagne</td><td style="text-align: right;">2009</td></tr> <tr><td>Arabie Saoudite</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Cameroun</td><td style="text-align: right;">2009</td></tr> <tr><td>Canada</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Chine</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Costa Rica</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Croatie</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Cuba</td><td style="text-align: right;">2009</td></tr> <tr><td>Egypte</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Etats-Unis d'Amérique</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>France</td><td style="text-align: right;">2009</td></tr> <tr><td>Inde</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Italie</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Japon</td><td style="text-align: right;">2009</td></tr> <tr><td>Kazakhstan</td><td style="text-align: right;">2009</td></tr> <tr><td>Kenya</td><td style="text-align: right;">2009</td></tr> <tr><td>Mauritanie</td><td style="text-align: right;">2009</td></tr> <tr><td>Mexique</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Mozambique</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Nigéria</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Ouganda</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Pakistan</td><td style="text-align: right;">2007</td></tr> <tr><td>Pays-Bas</td><td style="text-align: right;">2009</td></tr> <tr><td>Pérou</td><td style="text-align: right;">2009</td></tr> </table>	Allemagne	2009	Arabie Saoudite	2007	Cameroun	2009	Canada	2007	Chine	2007	Costa Rica	2007	Croatie	2007	Cuba	2009	Egypte	2007	Etats-Unis d'Amérique	2007	France	2009	Inde	2007	Italie	2007	Japon	2009	Kazakhstan	2009	Kenya	2009	Mauritanie	2009	Mexique	2007	Mozambique	2007	Nigéria	2007	Ouganda	2007	Pakistan	2007	Pays-Bas	2009	Pérou	2009
Allemagne	2009																																																
Arabie Saoudite	2007																																																
Cameroun	2009																																																
Canada	2007																																																
Chine	2007																																																
Costa Rica	2007																																																
Croatie	2007																																																
Cuba	2009																																																
Egypte	2007																																																
Etats-Unis d'Amérique	2007																																																
France	2009																																																
Inde	2007																																																
Italie	2007																																																
Japon	2009																																																
Kazakhstan	2009																																																
Kenya	2009																																																
Mauritanie	2009																																																
Mexique	2007																																																
Mozambique	2007																																																
Nigéria	2007																																																
Ouganda	2007																																																
Pakistan	2007																																																
Pays-Bas	2009																																																
Pérou	2009																																																

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Pologne</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>République de Corée</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>République tchèque</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>République-Unie de Tanzanie</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Sénégal</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Slovaquie</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Thaïlande</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>Tunisie</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>Uruguay</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Venezuela (République bolivarienne du)</td> <td>2007</td> </tr> <tr> <td>Zambie</td> <td>2009</td> </tr> </tbody> </table>	Pologne	2009	République de Corée	2007	République tchèque	2009	République-Unie de Tanzanie	2009	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009	Sénégal	2009	Slovaquie	2009	Thaïlande	2007	Tunisie	2007	Uruguay	2009	Venezuela (République bolivarienne du)	2007	Zambie	2009
Pologne	2009																								
République de Corée	2007																								
République tchèque	2009																								
République-Unie de Tanzanie	2009																								
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009																								
Sénégal	2009																								
Slovaquie	2009																								
Thaïlande	2007																								
Tunisie	2007																								
Uruguay	2009																								
Venezuela (République bolivarienne du)	2007																								
Zambie	2009																								
Bureau	<p>L'actuel Bureau a été élu lors de la 4e session du Comité en janvier 2005.</p> <p>Président : Mme Cinzia Caporale (Italie)</p> <p>4 Vice-présidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Abdulaziz Mohammed Al-Swailem (Arabie Saoudite) - M. Elmar Grens (Lettonie) - M. Pablo Sader (Uruguay) - M. Huanming Yang (République populaire de Chine) <p>Rapporteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Esther Kakonge (Kenya) <p>Secrétaire général du CIGB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UNESCO 																								
Réunions prévues pendant le biennium	<p>Le CIB se réunit au moins une fois par an, le Comité intergouvernemental, une fois tous les deux ans (prochaine session ordinaire : 2007).</p>																								
Secteur/Division responsable	<p>Secteur des sciences sociales et humaines Division de l'éthique des sciences et des technologies</p>																								
Site web	<p>http://www.unesco.org/bioethics/</p>																								

Comités et organes élus par la Conférence générale

Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS)

	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS)</p>
Origine	<p>Institutionnalisation de l'action de l'UNESCO en matière d'éducation physique et de sport par la Conférence générale à sa 20^e session en 1978 par la mise en place respective du CIGEPS, du FIDEPS et de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport.</p> <p>Par sa résolution 29 C/19, adoptée à sa 29^e session, en 1997, la Conférence générale a approuvé les nouveaux statuts du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) après avoir abrogé ceux du CIGEPS tels qu'ils avaient été adoptés par la résolution 20 C/Rés. 1/5.4/3 (1978).</p>
Mandat	<ul style="list-style-type: none">- Dans le domaine de l'activité physique et du sport : guider et superviser la conception et l'exécution de la stratégie et du programme de l'UNESCO, notamment en recommandant un ordre de priorité entre les diverses activités;- Promouvoir la coopération internationale en vue de renforcer la paix, l'amitié, la compréhension et le respect mutuel entre les peuples, en aidant les Etats membres à coordonner leurs programmes et leurs activités;- Faciliter l'adoption, la promotion et la diffusion de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport (proclamée par la Conférence générale à sa 20^e session, 1978 (20 C/Rés.1/5.4/2)); aider à faire comprendre l'importance sociale de l'éducation physique et du

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<p>sport;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les questions de politique générale; - Entreprendre des activités dont pourra décider la Conférence générale; - Aider à la réalisation de recherches, au rassemblement, à l'analyse et à la publication de travaux scientifiques et autres documents concernant l'éducation physique et le sport, à l'amélioration des programmes et à la formation de cadre dans ces domaines; - Encourager une concertation et une coopération utile entre tous les acteurs concernés par ce domaine; - Collaborer à l'élaboration et à l'évaluation du programme de l'UNESCO relatif à l'éducation physique et au sport et susciter le soutien technique, financier et matériel des Etats membres et autres organismes publics et privés sur les valeurs de l'éducation physique et du sport. <p>Le Comité est assisté d'OIG et d'ONG qui constituent un Conseil consultatif permanent.</p>
<p>Composition</p>	<p>Comité composé de 18 Etats membres renouvelés par moitié (9 membres à élire) tous les deux ans (lors de chaque Conférence générale).</p> <p>Mandat de 4 ans qui prend effet de la fin de la session ordinaire où ils sont élus à la fin de la deuxième session ordinaire de la Conférence générale.</p> <p>Etats membres élus à la 32e session de la Conférence générale jusqu'à la fin de la 34e session :</p> <p>Albanie, Allemagne, Bahreïn, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, Fédération de Russie, Pays-Bas, Thaïlande.</p> <p>Etats membres élus à la 33e session de la Conférence générale dont le mandat expirera à la fin de la 35e session :</p> <p>Arabie Saoudite, Bangladesh, Cameroun, Croatie,</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale

	Gabon, Grèce, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Oman.																																				
Répartition géographique	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Groupe I</td> <td style="width: 50%;">3 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe II</td> <td>3 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe III</td> <td>3 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe IV</td> <td>3 sièges</td> </tr> <tr> <td>Groupe V</td> <td>6 sièges</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>18 sièges</td> </tr> </table>	Groupe I	3 sièges	Groupe II	3 sièges	Groupe III	3 sièges	Groupe IV	3 sièges	Groupe V	6 sièges	Total	18 sièges																								
Groupe I	3 sièges																																				
Groupe II	3 sièges																																				
Groupe III	3 sièges																																				
Groupe IV	3 sièges																																				
Groupe V	6 sièges																																				
Total	18 sièges																																				
Composition	<p style="text-align: center;">Composition actuelle du CIGEPS</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Albanie</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Allemagne</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Arabie Saoudite</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Bahreïn</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Bangladesh</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Cameroun</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Costa Rica</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Côte d'Ivoire</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Croatie</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Dominique</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Fédération de Russie</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Gabon</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Grèce</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Iran (République islamique d')</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Jamaïque</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Oman</td><td>2009</td></tr> <tr><td>Pays-Bas</td><td>2007</td></tr> <tr><td>Thaïlande</td><td>2007</td></tr> </table>	Albanie	2007	Allemagne	2007	Arabie Saoudite	2009	Bahreïn	2007	Bangladesh	2009	Cameroun	2009	Costa Rica	2007	Côte d'Ivoire	2007	Croatie	2009	Dominique	2007	Fédération de Russie	2007	Gabon	2009	Grèce	2009	Iran (République islamique d')	2009	Jamaïque	2009	Oman	2009	Pays-Bas	2007	Thaïlande	2007
Albanie	2007																																				
Allemagne	2007																																				
Arabie Saoudite	2009																																				
Bahreïn	2007																																				
Bangladesh	2009																																				
Cameroun	2009																																				
Costa Rica	2007																																				
Côte d'Ivoire	2007																																				
Croatie	2009																																				
Dominique	2007																																				
Fédération de Russie	2007																																				
Gabon	2009																																				
Grèce	2009																																				
Iran (République islamique d')	2009																																				
Jamaïque	2009																																				
Oman	2009																																				
Pays-Bas	2007																																				
Thaïlande	2007																																				
Bureau	<p>Le Bureau a été élu les 30 et 31 janvier 2006.</p> <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Martin Nchankou (Cameroun) <p>Vice-présidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allemagne - Croatie 																																				

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<ul style="list-style-type: none">- Costa Rica- Thaïlande- Gabon- Bahreïn
Réunions prévues pendant le biennium	Le Comité se réunit une fois tous les deux ans en session ordinaire, sauf exception. Le Bureau se réunit au moins une fois par an, sauf exception.
Secteur/Division responsable	Secteur des Sciences sociales et humaines

Comités et organes élus par la Conférence générale

Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)</p>
Origine	Par sa résolution 30 C/43 adoptée à sa 30e session (1999), la Conférence générale a approuvé la création de l' Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) .
Mission de l'Institut	<ul style="list-style-type: none">- Fournir, en matière d'éducation, de science, de culture et de communication, des informations statistiques qui facilitent la prise de décisions dans les Etats membres;- Encourager l'établissement de statistiques internationales;- Veiller à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion en temps voulu des statistiques, indicateurs et documents connexes utiles à la prise de décisions;- Aider au renforcement des capacités statistiques et analytiques des Etats membres;- Fournir des services d'analyse en tenant compte des besoins des Etats membres.
Mandat	<ul style="list-style-type: none">- Approuver l'orientation générale et la nature des activités de l'ISU;- Etablir les directives en vue de l'élaboration du programme;- Donner des indications quant au budget global et à l'équilibre des priorités;- Examiner et approuver le programme et le budget.
Composition	Le Conseil d'administration de l'ISU se compose de 12 membres siégeant à titre personnel, pour un mandat de 4 ans; ils ne peuvent être réélus pour un deuxième

Comités et organes élus par la Conférence générale

	<p>mandat consécutif. La Conférence générale élit six de ces membres (ces six membres sont renouvelés par moitié – 3 membres à élire – lors de chaque Conférence générale), les six autres sont nommés par le Directeur général.</p> <p>Membres élus à la 33e session :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Ahmed Gouitaa (Maroc) - M. John Baptist Male-Mukasa (Ouganda) - M. Michael Söndermann (Allemagne) <p>Les Experts élus à la 32e session :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Lê Manh Hung* (Viet Nam) - M. Jaroslav Novák* (République tchèque) - M. Edmundo Salas* (El Salvador) <p>Membres nommés par le Directeur général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Louis Sarbib* (France) - Mme Heli Jeskanen-Sundström* (Finlande) - M. Grover Whitehurst* (Etats-Unis d'Amérique) - M. Masayuki Inoue (Japon) - M. Yvon Fortin (Canada) - M. Orhan Güvenen (Turquie) <p><i>Le mandat des membres indiqués par un astérisque expirera le 31 décembre 2007, le mandat des autres membres expirera le 31 décembre 2009.</i></p>
Bureau	Président : M. Jean-Louis Sarbib (France), élu par le Bureau parmi ses membres pour un mandat de deux ans.
Réunions prévues pendant le biennium	<p>Une fois par an en session ordinaire, en plus des réunions occasionnelles du Comité des politiques et planification.</p> <p>8e session du Conseil d'administration de l'ISU : 8-10 novembre 2006</p>
Secteur/Division responsable	Institut de statistique (Montréal, Canada)
Site web	http://www.uis.unesco.org/

Comités et organes élus par la Conférence générale (33C)

Mise à jour 2007 (modifications signalées en gras)

Page 13: Comité du Sièg

Bureau	<p>Le Comité a élu le Bureau actuel en novembre 2005.</p> <p>Président : S. E. Mme Raychelle Awuor OMAMO (Kenya), puis, à compter de juin 2006 : S. E. M. David HAMADZIRIPI (Zimbabwe)</p> <p>2 Vice-présidents; 1 rapporteur; 2 membres</p>
---------------	---

Page 20: Conseil du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

Bureau	<p>Elu pour 2 ans; mandat renouvelable une fois (prochaines élections: janvier 2008).</p> <p>- Président : Mme Bhaswati Mukherjee (Inde)</p> <p>- Cinq Vice-présidents ressortissants des 5 autres groupes régionaux.</p> <p>Organes subsidiaires du Conseil : Groupe administratif et Groupe de travail pour la préparation de la Conférence internationale de l'éducation. Six membres chacun, ressortissants des 6 groupes régionaux.</p>
Réunions prévues pendant le biennium	<p>Sessions ordinaires : au moins une fois par an (Article IV.1 des statuts).</p> <p>Janvier 2006: 54e session du Conseil BIE</p> <p>Janvier 2007: 55e session du Conseil BIE</p> <p>Réunion du Bureau du Conseil (« steering committee ») : une fois par an.</p>

Page 29: Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB)

Bureau	<p>Le Bureau a été élu pour 2006-2007 par la 19^e session du Conseil international de coordination MAB, tenue à Paris du 23 au 27 octobre 2006.</p> <p>Président : M. Thomas Elmqvist (Suède)</p> <p>Vice-présidents :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Vladimir Neronov (Fédération de Russie)- M. Pedro Araya (Chile)- M. Nguyen Hoang Tri (Viet Nam)- M. Zerihun Woldu (Ethiopie), Rapporteur- Mme Salwa Mansour Abdelhameed (Soudan) <p>Le Bureau se réunit entre les sessions du Conseil.</p>
Réunions prévues pendant le biennium	<p>Le Conseil se réunit une fois tous les deux ans.</p> <p>Prochaine réunion : 2008.</p>

Comités et organes élus par la Conférence générale (33C)

Mise à jour 2007 (modifications signalées en gras)

Page 33: Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI)

Bureau	<p>Le Bureau a été élu pour 2007-2008 lors de la 17^e session du Conseil intergouvernemental du PHI tenue en juillet 2006.</p> <p>Président : M. Alhaji Muhktari S. Shagari (Nigéria)</p> <p>Vice-présidents :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Keizrul Abdullah (Malaisie)- M. Muhammad Al-Rashed (Koweït)- M. Ognjen Bonacci (Croatie)- M. Benedito Braga (Brésil)- M. Alan Jenkins (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Réunions prévues pendant le biennium	<p>Le Conseil se réunit une fois tous les deux ans en session plénière.</p> <p>Prochaine réunion : 2008 (18^e session du Conseil PHI).</p>

Page 36: Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leurs pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC)

Bureau	<p>Le Bureau a été élu par la 14^e session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leurs pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale qui s'est tenue au siège de l'UNESCO du 5 au 6 juin 2007. Expiration du mandat: 2009.</p> <p>Président : Mme Kathryn Zedde (Canada)</p> <p>4 Vice-présidents : République de Corée, Egypte, Guatemala et République-Unie de Tanzanie</p> <p>Rapporteur: Lituanie</p>
--------	--

Page 39: Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire

Bureau	<p>Le Bureau a été élu lors de la 16^e session du Comité, en décembre 2006 (nouvelles élections lors de la 17^e session du Comité, en 2009) :</p> <p>Président : Dr A. Vatandoust (République islamique d'Iran)</p> <p>Vice-président : Dr Z. Hawass (Egypte)</p> <p>Rapporteur : Mme Claire Simard (Canada)</p>
Réunions prévues	<p>17^e session du Comité : 2009</p>

Page 43: Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)

Bureau	<p>Torben Krogh, président du Conseil intergouvernemental du Programme international de l'UNESCO pour le développement de la communication (PIDC) est soudainement disparu en juin 2007 à l'âge de 63 ans.</p>
--------	--

Page 52: Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)

Réunions prévues	<p>Le CIB se réunit au moins une fois par an.</p> <p>La 5^e session du Comité intergouvernemental : 19-20 mai 2008.</p>
------------------	---